

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.01028

**PEPINIERE LE MIXEUR - CONVENTION
D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HEBERGEMENT CONCLUE
AVEC MME GATELIER CHRYSTELLE - AVENANT N°1
RESILIATION**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT qu'une convention d'hébergement et d'accompagnement a été conclue entre Saint-Etienne Métropole et Mme GATELIER Chrystelle,

CONSIDERANT que cette dernière prévoit la mise à disposition, dans la pépinière LE MIXEUR, sise 5 rue Javelin Pagnon à Saint-Etienne, du bureau n°A16 d'une superficie de 10.20 m² pour une période débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2025,

CONSIDERANT que Mme GATELIER Chrystelle souhaite résilier la convention en cours à compter du 30 septembre 2024,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 à la convention d'hébergement et d'accompagnement est conclue avec Madame Chrystelle GATELIER, résident 8 rue Beranger à Saint Etienne.

ARTICLE 2

D'un commun accord entre les parties, la convention établie avec Mme GATELIER Chrystelle pour la mise à disposition de locaux sis 5 rue Javelin Pagnon à Saint Etienne, est résiliée purement et simplement à l'amiable à compter du 30 septembre 2024 sans indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 3

L'occupant s'engage à régler à Saint-Etienne Métropole, les loyers et charges arrêtés à cette date.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

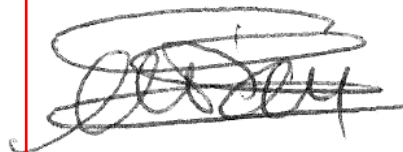
Fait à Saint-Etienne, le 13/11/2024
Le Président,

Envoyé en préfecture via DOTELEC - SRCI

Reçu en préfecture le 13 novembre 2024

Publié le 13 novembre 2024

ID : 99_AU-042-244200770-20241113-C202401028I0



Gaël PERDRIAU